

# Études et Résultats



N° 782 • novembre 2011

## Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires

Instauré en juin 2009, étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 puis aux DOM en janvier 2011, le revenu de solidarité active (RSA) est versé à 2 023 000 allocataires en juin 2011 sur le seul champ du régime général. En France métropolitaine, 1 832 000 foyers en bénéficient à cette date. Après une période de montée en charge, le rythme de progression du nombre de foyers allocataires du RSA en métropole ralentit très nettement. Il n'augmente en effet que de 3,7 % au terme de cette deuxième année d'existence, après une hausse annuelle de 19,5 % à la fin juin 2010. La croissance du nombre d'allocataires du RSA socle est aussi moins forte depuis un an, du fait d'un contexte économique moins défavorable (+3,6 % après +11,2 %).

Plus proches du marché du travail, les bénéficiaires du RSA activité seul entrent et sortent plus fréquemment du dispositif. Ainsi, près d'un tiers de sa population se renouvelle chaque trimestre. À l'inverse, la persistance dans le RSA socle est plus forte avec un taux de renouvellement de seulement 15 % en moyenne chaque trimestre. La rotation des bénéficiaires du RSA socle non majoré est du même ordre de grandeur que celle observée pour le RMI, prestation à laquelle il se substitue.

Les bénéficiaires du RSA n'ont pas les mêmes trajectoires selon la composante de la prestation qu'ils perçoivent. Les allocataires du RSA activité seul ont ainsi rarement perçu un minimum social par le passé, contrairement aux allocataires du RSA socle. Ces derniers sont par ailleurs plus nombreux à être inscrits à Pôle emploi.

**Audrey ISEL** (DREES), **Stéphane DONNÉ** et **Françoise MATHIEU** (CNAF)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale



**L**E REVENU de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à leurs dispositifs d'intéressement (encadré 1). Après son extension en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans ayant déjà travaillé (encadré 2), il est désormais applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements et certaines collectivités d'outre-mer (encadré 3).

Au 30 juin 2011, le RSA est versé par les CAF<sup>1</sup> à 2 023 000 foyers allocataires en France entière (tableau 1) et couvre 4,3 millions de personnes en tenant compte des conjoints et enfants à charge. Environ 1 554 000 foyers bénéficient de sa composante « minimum social » – le RSA socle – et 469 000 allocataires ne perçoivent que sa composante « complément de revenu d'activité » – le RSA activité seul. Au total, 3,2 millions de personnes sont couvertes par le RSA socle et 1,1 million par le RSA activité seul. Parmi les foyers allocataires du RSA socle, 209 000, soit 13 % d'entre eux, ont une activité professionnelle mais des ressources inférieures au montant forfaitaire et perçoivent dans ce cas du RSA socle et du RSA activité.

Fin juin 2011, 191 000 bénéficiaires du RSA résident dans les DOM, ce qui représente près de 10 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

En métropole, 1 832 000 foyers sont couverts par le RSA. Cet effectif a ainsi augmenté de 3,7 % entre juin 2010 et juin 2011, à un rythme intermédiaire entre celui de la hausse annuelle du nombre de bénéficiaires du RSA socle (+3,6 %) et celui du RSA activité seul (+4,0 %). La croissance du nombre d'allocataires du RSA « socle et activité » est quant à elle relativement dynamique sur cette même période (+7,8 %).

## Le nombre d'allocataires du RSA socle augmente plus modérément de la mi-2010 à la mi-2011, dans un contexte économique moins défavorable

La composante socle du RSA s'inscrit dans la continuité des minima sociaux précédents. L'impact de la montée en charge du RSA sur le nombre d'allocataires est négligeable, car la plupart des bénéficiaires du RMI et de l'API ont automatiquement intégré le RSA à sa création (encadré 3). L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA socle est donc principalement liée à la conjoncture économique.

Le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 11,2 % au terme de sa première année d'existence (de juin 2009 à juin 2010) dans un contexte de nette récession. D'une ampleur inégalée depuis la fin de la montée en charge du RMI<sup>2</sup>, cette hausse est due à la forte dégradation du marché du travail, conséquence de la crise économique qui a débuté à l'automne 2008. Depuis le second

semestre 2010, le nombre d'allocataires du RSA socle en France métropolitaine connaît une croissance plus modérée (graphique 1). Son augmentation annuelle n'est en effet plus que de 3,6 % en juin 2011 et même de 3,2 % sans les bénéficiaires du RSA jeune, entrés dans le dispositif depuis seulement septembre 2010. Cette moindre progression résulte de l'amélioration de la situation économique qui s'est engagée début 2010. Au premier trimestre 2010, le produit intérieur brut (PIB) s'est en effet redressé (+1,0 % en glissement annuel après -0,6 % au quatrième trimestre 2009), entraînant un fléchissement progressif du nombre de chômeurs au sens du BIT. Dans son sillage, mais avec un décalage d'un à deux trimestres, le rythme de progression du nombre d'allocataires de la composante « minimum social » du RSA a diminué. En revanche, leur nombre ne baisse pas, malgré un recul constant du chômage depuis la fin 2010 (de l'ordre de -2,5 % chaque trimestre).

### ENCADRÉ 1

#### Le RSA

Le RSA est une allocation instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément.

Peuvent prétendre au RSA les personnes de nationalité française, résidant de manière stable et effective en France métropolitaine. Pour les résidents étrangers, des conditions supplémentaires s'appliquent. Le RSA, hors RSA jeune, est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître.

Plus précisément, cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci (tableau). Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire dépendant de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge et de 62 % des revenus d'activité du foyer. Pour les personnes ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement, le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois, continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de majoration est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses trois ans.

#### Montant forfaitaire mensuel garanti (en euros)

Barème au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Personne seule		Couple
	Montant de base	Montant majoré	
Sans enfant	466,99	599,67	700,49
1 enfant	700,49	799,56	840,59
2 enfants	840,59	999,45	980,69
Par enfant supplémentaire	186,80	199,89	186,80

1. La plupart des données utilisées dans cet article ne couvre que le champ du régime général (les CAF), soit environ 98 % des bénéficiaires. Seules les données provenant du panel de bénéficiaires de minima sociaux, géré par la DREES, sont tous régimes.

2. Périgord A., Donné S. et Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *Études et Résultats*, n° 744, DREES et CNAF, novembre.

TABLEAU 1

## Nombre de foyers ayant un droit payable au RSA

		Jun 2009 (en milliers)	Jun 2010 (en milliers)	Jun 2011 (en milliers)	Évolution juin 2009-juin 2010 (en %)	Évolution juin 2010-juin 2011 (en %)
France métropolitaine	RSA socle	1 198	1 332	1 380	11,2	3,6
	RSA socle seul	1 068	1 148	1 182	7,5	3,0
	RSA socle + activité	130	184	198	41,3	7,8
	RSA activité seul	280	434	452	54,9	4,0
	<b>Total RSA</b>	<b>1 478</b>	<b>1 766</b>	<b>1 832</b>	<b>19,5</b>	<b>3,7</b>
DOM	RSA socle			174		
	RSA socle seul			163		
	RSA socle + activité			11		
	RSA activité seul			17		
	<b>Total RSA</b>			<b>191</b>		
France entière	RSA socle	1 198	1 332	1 554	11,2	16,7
	RSA socle seul	1 068	1 148	1 345	7,5	17,2
	RSA socle + activité	130	184	209	41,3	13,7
	RSA activité seul	280	434	469	54,9	8,0
	<b>Ensemble RSA</b>	<b>1 478</b>	<b>1 766</b>	<b>2 023</b>	<b>19,5</b>	<b>14,6</b>

**Note** • À partir de septembre 2010, la population considérée regroupe également les bénéficiaires du RSA jeune, qui ne représentent que 0,5 % du total des allocataires du RSA en juin 2011.

**Sources** • CNAF (données brutes consolidées).

## ENCADRÉ 2

### Le « RSA jeune »

L'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas la charge d'un enfant né ou à naître est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010 en France métropolitaine et le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour le RSA généralisé, à l'exception de la condition d'activité. Il faut en effet pouvoir justifier d'au moins 2 ans d'activité en équivalent temps plein (soit 3 214 heures) au cours des 3 années précédant la demande. Le barème et le montant de ce « RSA jeune » sont établis sur les mêmes bases que le RSA généralisé.

En juin 2011, 9 774 personnes de moins de 25 ans perçoivent le RSA jeune en France métropolitaine, tandis qu'ils sont 101 503 à bénéficier du RSA généralisé<sup>1</sup> (tableau). Sur la France entière, le RSA jeune est versé à 9 954 allocataires. La montée en charge de ce nouveau dispositif a été très rapide et a sensiblement ralenti en juin 2011. Entre décembre 2010 et mars 2011, le nombre de bénéficiaires du RSA jeune avait en effet augmenté de près de 32 %, en lien avec les hausses de même ampleur du nombre de bénéficiaires de chacune des deux composantes de cette nouvelle prestation (socle et activité seul). En revanche, entre mars et juin 2011, le nombre d'allocataires du RSA jeune ne progresse plus que de 6 %, soutenu par la croissance du nombre d'allocataires de sa composante activité seul qui est encore relativement dynamique ce trimestre (+10 %), tandis que le nombre d'allocataires de sa composante socle recule quelque peu (-4 %).

Le profil des allocataires du RSA jeune est complètement différent, voire opposé, à celui des personnes de moins de 25 ans qui bénéficient du RSA généralisé. En effet, de par leurs conditions d'éligibilité, ces deux dispositifs s'adressent à des populations bien distinctes : des personnes ayant pour principale caractéristique d'être relativement bien insérées sur le marché du travail pour le RSA jeune et d'autres ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître pour le RSA généralisé. Ainsi, la répartition des allocataires du RSA jeune selon la composante perçue traduit leur bonne insertion dans l'emploi : près de 3 allocataires sur 4 ne perçoivent que le RSA activité. À l'inverse, 85 % des allocataires du RSA généralisé de moins de 25 ans ne perçoivent que le RSA socle, les deux tiers bénéficiant du RSA socle majoré.

La répartition des moins de 25 ans selon les principaux critères sociodémographiques que sont l'âge, la situation familiale ou le sexe, varie également selon qu'ils perçoivent ou non le RSA jeune. En raison de la condition d'activité de 2 ans qui précède la demande du RSA jeune, ces allocataires sont un peu plus âgés que leurs homologues qui sont au RSA généralisé : seuls 3 % d'entre eux ont 18 ans ou moins (contre 9 % des allocataires du RSA généralisé). Les 23-24 ans sont les plus nombreux dans les deux sous-populations. Par ailleurs, les bénéficiaires du RSA jeune sont assez rarement en couple (15 %). Bien que les femmes seules soient la catégorie la mieux représentée parmi les bénéficiaires du RSA jeune (46 %), elles sont proportionnellement nettement plus nombreuses parmi les bénéficiaires du RSA généralisé (78 %). Enfin, près de 4 allocataires du RSA jeune sur 10 sont des hommes seuls, alors que cette catégorie est quasiment inexistante au sein des moins de 25 ans du RSA généralisé (très peu d'hommes ont en effet à assumer seuls la charge d'un enfant).

1. Seuls les couples pour lesquels l'allocataire et son conjoint ont tous les deux strictement moins de 25 ans ont été retenus.

### Profil des allocataires du RSA de moins de 25 ans au 30 juin 2011 selon qu'ils perçoivent le RSA jeune ou le RSA généralisé

	RSA jeune	RSA généralisé
<b>Effectif</b>	9 774	101 503
RSA socle	26,2	84,7
RSA socle non majoré	26,2	25,7
RSA socle majoré	0,0	59,0
RSA activité seul	73,8	15,3
En couple	15,2	20,6
Femme seule	46,1	78,4
Homme seul	38,7	1,0
18 ans ou moins	3,1	8,9
19 - 20 ans	22,0	20,9
21 - 22 ans	32,9	32,1
23 - 24 ans	42,0	38,1

**Champ** • France métropolitaine.

**Sources** • CNAF (données consolidées).

À la lumière des évolutions observées par le passé pour le RMI, seule une diminution suffisamment importante du chômage semble pouvoir faire baisser le nombre d'allocataires de cette prestation, et donc maintenant celui du RSA socle. Il existe en effet une tendance haussière autonome qui a été mise en évidence dans différents travaux menés par la CNAF et la DREES<sup>3</sup>.

### La montée en charge du RSA activité seul marque le pas depuis le début de l'année 2011

L'évolution du RSA activité seul reflète la montée en charge de ce nouveau dispositif (graphique 2). En effet, cette composante concerne une population de travailleurs pauvres qui n'étaient majoritairement pas concernés par les minima sociaux avant la mise en place du RSA. Sa montée en charge intervient toutefois dans un contexte économique très dégradé et de chômage élevé.

Dans les premiers mois qui ont suivi l'entrée en vigueur du RSA, le nombre d'allocataires du RSA activité seul a fortement augmenté. Alors que cette prestation n'était versée qu'à 280 000 foyers au 30 juin 2009, elle couvrait 404 000 foyers à la fin 2009. La part des bénéficiaires de cette composante activité seul parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA a ainsi augmenté de 5 points sur cette période (passant de 19 % à 24 %). Le rythme de progression du nombre d'allocataires du RSA activité seul a ensuite rapidement ralenti. En 2010, son augmentation a été plus modérée : +2,5 % en moyenne par trimestre, contre environ +20 % en 2009. Depuis le début de 2011, le rythme de croissance du nombre de foyers bénéficiaires du RSA activité seul en France métropolitaine diminue encore, avec à peine plus de 1 % de hausse au premier semestre.

### Un important turnover des bénéficiaires du RSA activité seul

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA ne signifie pas pour autant que les personnes sont restées continuellement dans le dispositif. Les droits des allocataires sont

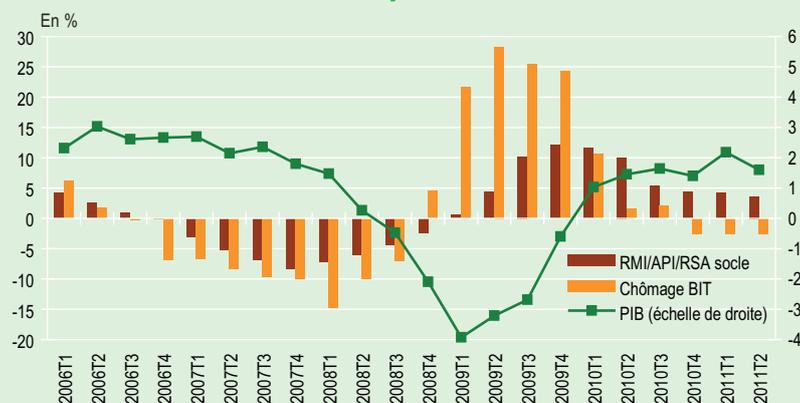
recalculés tous les trois mois et les flux d'entrées et de sorties de la prestation peuvent être importants. Selon les différentes composantes du RSA, les populations de bénéficiaires ne se renouvellent d'ailleurs pas dans les mêmes proportions. Les allocataires du RSA activité seul sont les plus proches du marché du travail et se renouvellent, en moyenne chaque tri-

mestre, au rythme d'environ un allocataire sur trois, contre un sur sept pour les foyers au RSA socle (graphique 3).

Porté par la montée en charge du dispositif, le taux de rotation trimestriel<sup>4</sup> des allocataires du RSA activité seul a été particulièrement dynamique durant sa première année de mise en place (38 % en moyenne

GRAPHIQUE 1

### Évolution en glissement annuel du nombre d'allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du nombre de chômeurs au sens du BIT et du PIB depuis 2006



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre de 2010.

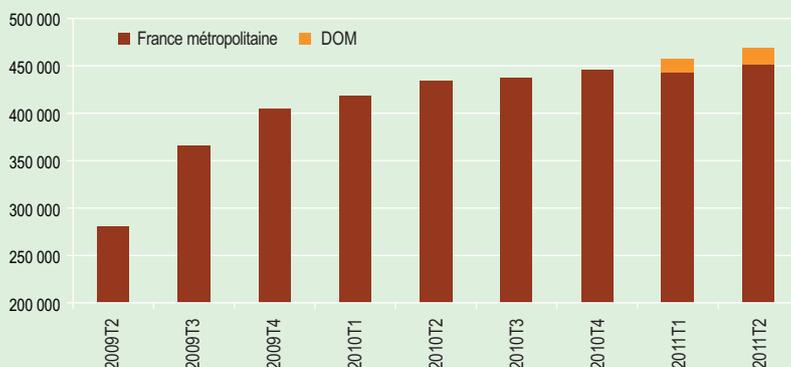
Lecture • Au deuxième trimestre 2011, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 3,6 % par rapport au deuxième trimestre 2010. Dans le même temps, le chômage a baissé de 2,5 % et le PIB a progressé de 1,7 %.

Champ • France métropolitaine, sauf pour le PIB ; Régime général pour le nombre d'allocataires du RSA socle.

Sources • CNAF, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle ; Chômage au sens du BIT (INSEE) ; PIB en volume sur France entière (INSEE).

GRAPHIQUE 2

### Nombre de foyers allocataires du RSA activité seul depuis juin 2009



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre de 2010.

Lecture • Au deuxième trimestre 2009, environ 280 000 foyers bénéficiaient du RSA activité seul en France métropolitaine. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA a été étendu aux DOM.

Champ • France entière.

Sources • CNAF (données consolidées).

3. Cazain S., Donné S., 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », *Recherches et Prévisions*, n° 91, CNAF. Lelièvre M., Nauze-Fichet E. (sous la direction de), 2008, *RMI, l'état des lieux - 1988-2008*, DREES, La Découverte, Collection Recherches, Paris.

4. Le taux de rotation du trimestre T des allocataires d'une prestation est la moyenne du taux d'entrées dans cette prestation au trimestre T (= Nombre d'entrées au cours du trimestre T/Nombre d'allocataires de cette prestation à la fin du trimestre T) et de son taux de sorties (= Nombre de sorties au cours du trimestre T/Nombre d'allocataires à la fin du trimestre T-1). Il est calculé par appariement de fichiers anonymisés de données consolidées.

entre septembre 2009 et mars 2010). Il a légèrement diminué depuis, avec la stabilisation du taux d'entrées dans cette nouvelle prestation marquant le ralentissement de sa montée en charge : entre juin 2010 et juin 2011, la population des allocataires du RSA activité seul se renouvelle ainsi en moyenne de 32 % chaque trimestre.

En revanche, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle a très peu évolué depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Bien que la population de bénéficiaires du RSA socle soit plus stable que celle des bénéficiaires du RSA activité seul, elle se renouvelle tout de même à hauteur de 15 % en moyenne

chaque trimestre. Ce turnover pose d'ailleurs la question de la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires. En effet, les bénéficiaires du RSA socle relèvent quasiment tous du champ des « droits et devoirs »<sup>5</sup> et doivent à ce titre bénéficier d'un accompagnement (social ou professionnel) adapté pour faciliter leur insertion dans l'emploi. Dès lors qu'ils sortent de ce champ, ce suivi n'est plus obligatoire. Pourtant, près d'un tiers des bénéficiaires qui sortent chaque trimestre du RSA socle perçoivent le RSA activité seul. Ces personnes, qui ont de faibles revenus, gagneraient sans doute à continuer d'être accompagnées en vue d'accéder à un emploi plus rémunérateur.

En se restreignant aux allocataires du RSA socle non majoré, le taux de rotation trimestriel est à peine plus élevé (16 % en moyenne entre septembre 2009 et juin 2011). Le RSA socle non majoré s'inscrit dans la continuité du RMI dont le taux de rotation trimestriel était en moyenne de 14 % entre juin 2008 et mars 2009.

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS) géré par la DREES<sup>6</sup>, qui permet de calculer les taux de rotation annuels des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints) du RMI, de l'API et du RSA socle majoré ou non<sup>7</sup> sur plus longue période (de 2002 à 2010), confirme que la mise en place du RSA n'a pas sensiblement modifié le taux de rotation dans la prestation. Comme pour les taux trimestriels, le taux de rotation annuel du RSA socle non majoré est un peu plus élevé que celui du RMI. Ce différentiel provient d'une augmentation du taux d'entrées de 7 points entre 2008 et 2009 dans cette composante « minimum social » du RSA en raison de la crise, tandis que parallèlement le taux de sorties s'est logiquement contracté (graphique 4). Néanmoins, cette contraction ne compense que partiellement la forte progression du taux d'entrées dans cette prestation, ce qui se traduit finalement par une légère augmentation du taux de rotation entre 2008 et 2009.

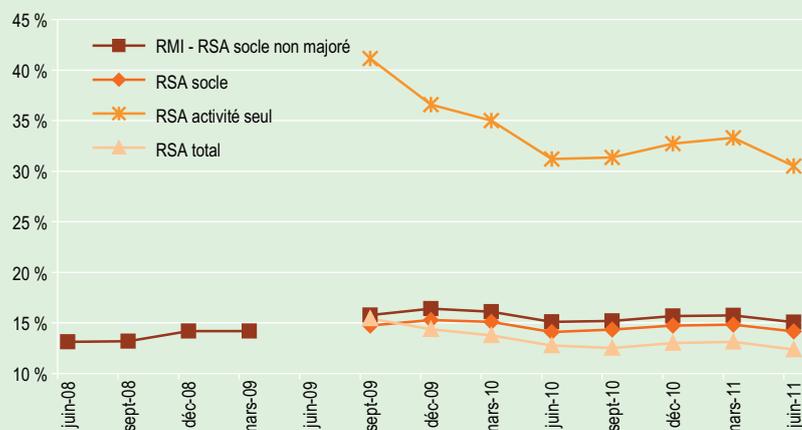
5. La loi définit les bénéficiaires relevant du périmètre des « droits et devoirs » comme étant ceux qui sont sans emploi ou ont des revenus d'activité professionnelle inférieurs à une limite de 500 euros par mois (fixée par décret). Environ 99 % des allocataires et conjoints bénéficiant du RSA socle étaient soumis aux « droits et devoirs » fin 2010 (cf. Cazain S., Siguret I., 2011, « Le nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2010 », *L'essentiel*, CNAF, n° 108, mars).

6. Il s'agit d'un panel constitué par rapprochement de données individuelles de la CNAF, de la MSA et de Pôle emploi. À pas annuel, il permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

7. Données tous régimes.

### GRAPHIQUE 3

#### Taux de rotation trimestriels des allocataires du RSA entre septembre 2009 et juin 2011 selon leur composante, comparés à ceux des allocataires du RMI entre juin 2008 et mars 2009



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre de 2010.

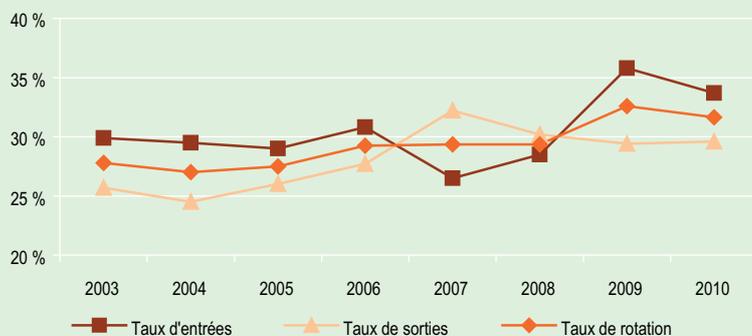
Lecture • En septembre 2009, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle est de 15 %, contre 41 % pour les allocataires du RSA activité seul.

Champ • France métropolitaine.

Sources • CNAF (données consolidées).

### GRAPHIQUE 4

#### Taux de rotation annuels, taux d'entrées et de sorties des bénéficiaires du RMI ou du RSA socle non majoré



Lecture • Parmi les bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RMI au 31 décembre 2003, 30 % ne percevaient pas cette prestation un an plus tôt et 26 % des bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2002 sont sortis de ce dispositif l'année suivante. Au total, la population de bénéficiaires du RMI s'est renouvelée à hauteur de 28 % entre 2002 et 2003.

Champ • France entière - Situations au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS).

### Les bénéficiaires du RSA activité seul ont moins souvent perçu un minimum social par le passé

Contrairement au RSA socle qui s'inscrit dans la continuité du RMI et de l'API, le RSA activité seul vise une population plus large de travailleurs pauvres. Ainsi, seuls 43 % des allocataires du RSA activité seul en juin 2011 sont au RSA depuis plus de 2 ans et étaient donc au RMI ou à l'API avant leur entrée au RSA<sup>8</sup> (graphique 5). À titre de comparaison, 59 % des allocataires du RSA socle sont dans ce cas. De plus, les allocataires du RSA activité seul sont moins durablement inscrits dans la prestation : à peine 8 % d'entre eux ont une ancienneté d'au moins 5 ans, contre 28 % des bénéficiaires du RSA socle.

Au-delà de l'ancienneté dans un dispositif, l'ENIAMS permet de reconstituer les trajectoires des bénéficiaires du RSA dans les principales prestations de solidarité concernant des personnes d'âge actif. Il permet ainsi d'appréhender les phénomènes de récurrence et de persistance dans les minima sociaux. Il en ressort que les bénéficiaires du RSA activité seul ont moins souvent perçu un minimum social par le passé que ceux du RSA socle (tableau 2).

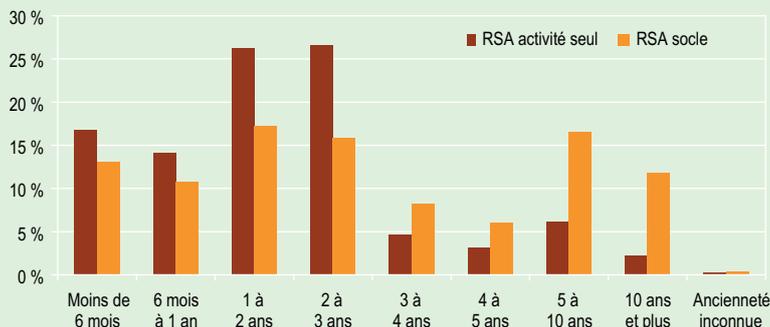
Les bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2010 n'ont en effet passé que 1 à 2 ans en moyenne dans les minima sociaux (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH ou AER) de 2001 à 2009, contre 4 ans pour ceux inscrits dans la composante « minimum social » du RSA. En outre, un peu plus de la moitié des bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2010 n'avaient jamais perçu de minimum social auparavant, contre 18 % de ceux au RSA socle. À l'inverse, à peine plus de 1 % des bénéficiaires du RSA activité seul ont perçu un minimum social chaque année depuis 2001, tandis que 13 % des bénéficiaires du RSA socle sont dans ce cas.

Ces différences de parcours dans les minima sociaux entre bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité seul reflètent principalement des degrés inégaux d'insertion sur le marché du travail.

8. Cette ancienneté est en effet calculée à partir du dernier droit ouvert au RSA, quelle que soit sa composante, au RMI ou à l'API.

GRAPHIQUE 5

### Allocataires du RSA au 30 juin 2011 par ancienneté dans le RSA et le RMI ou l'API, selon leur composante de RSA



**Note** • Quand l'ancienneté des allocataires du RSA au 30 juin 2011 est supérieure à 6 mois, elle concerne à la fois le RSA et les anciens dispositifs RMI et API encore en vigueur dans les DOM. Au-delà de 2 ans, seuls le RMI et l'API sont pris en compte dans l'estimation de leur ancienneté.

**Lecture** • En juin 2011, 17 % des allocataires du RSA activité seul ont ouvert un droit au RSA depuis moins de 6 mois, contre 13 % des allocataires du RSA socle.

**Champ** • France entière - hors allocataires du RSA jeune.

**Sources** • CNAF (données consolidées).

TABLEAU 2

### Bénéficiaires du RSA par composante au 31 décembre 2010 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH ou AER) de 2001 à 2009

	En %		
	RSA socle	RSA activité seul	RSA total
0 fois	17,8	50,6	27,0
1 fois	13,6	15,0	14,0
2 à 4 fois	28,3	21,6	26,5
5 à 8 fois	27,6	11,6	23,2
9 fois	12,7	1,2	9,5
Nombre moyen d'années passées dans les minima sociaux de 2001 à 2009	3,9	1,6	3,3

**Note** • N'ont été prises en compte que les personnes âgées de plus de 25 ans au 31 décembre 2010, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

**Lecture** • Parmi les bénéficiaires du RSA socle au 31 décembre 2010, 17,8 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH ou AER) de 2001 à 2009. Parallèlement, 13,6 % d'entre eux avaient perçu un minimum social exactement une fois entre 2001 et 2009 et 12,7 % en ont bénéficié chaque année. En moyenne, les bénéficiaires du RSA socle au 31 décembre 2010 ont perçu presque 4 fois un minimum social de 2001 à 2009.

**Champ** • France entière - Situations au 31 décembre de chaque année.

**Sources** • DREES (ENIAMS).

TABLEAU 3

### Proportion de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2010 inscrits à Pôle emploi et part de ceux indemnisés au titre du chômage

	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	Total RSA socle	RSA activité seul	RSA total
Inscrits à Pôle emploi	36	24	35	26	32
dont indemnisés	12	16	13	28	16

**Lecture** • 35 % des bénéficiaires du RSA socle au 31 décembre 2010 sont inscrits à Pôle emploi, parmi lesquels 13 % sont indemnisés au titre du chômage.

**Champ** • France entière.

**Sources** • DREES (ENIAMS).

## Plus du tiers des bénéficiaires du RSA socle sont inscrits à Pôle emploi fin 2010

Avant la mise en place du RSA, une partie des bénéficiaires du RMI et de l'API étaient inscrits à Pôle emploi pour bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi ou d'une indemnisation du chômage. La loi généralisant le RSA rend cette inscription obligatoire pour certains de ses bénéficiaires. Lorsqu'ils relèvent du périmètre des « droits et devoirs », les bénéficiaires du RSA (allocataires et conjoints) doivent être orientés vers un accompagnement professionnel ou social en fonction des difficultés rencontrées dans leur recherche d'emploi. L'accompagnement pro-

fessionnel est prioritairement assuré par Pôle emploi. Les bénéficiaires du RSA socle sont ainsi plus nombreux à être inscrits à Pôle emploi que les bénéficiaires du RSA activité seul. Ces derniers sont en effet considérés comme suffisamment insérés sur le marché du travail pour ne pas être soumis aux mêmes obligations d'insertion. Ils sont cependant nombreux à s'inscrire d'eux-mêmes à Pôle emploi en vue d'améliorer leur situation professionnelle mais aussi, pour certains, pour être indemnisés au titre du chômage. Par ailleurs, l'envolée du chômage en 2009 a conduit des personnes plus proches du marché du travail ou arrivées en fin de droit à indemnisation à entrer dans le RSA.

Ces personnes sont davantage susceptibles d'être inscrites à Pôle emploi.

Plus d'un tiers des bénéficiaires du RSA socle au 31 décembre 2010 sont inscrits à Pôle emploi, alors qu'ils ne sont qu'un quart parmi ceux au RSA activité seul (tableau 3). Le taux d'inscription à Pôle emploi parmi les bénéficiaires du RSA socle diffère cependant selon que ceux-ci perçoivent ou non la majoration pour isolement : il s'élève à 36 % pour les bénéficiaires du RSA socle non majoré, contre 24 % pour ceux au RSA socle majoré. Ces derniers sont en effet confrontés à certaines difficultés (absence et coût d'un mode de garde notamment) qui les éloignent,

### ENCADRÉ 3

## La généralisation du RSA est achevée

### Le RSA dans les DOM

Entré en vigueur dans les départements d'outre-mer au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA y est versé à 191 000 foyers environ fin juin 2011. En comptabilisant les ayants droit, 445 000 personnes sont couvertes par le RSA dans les DOM.

Le passage du RMI et de l'API au RSA s'est bien déroulé dès la mise en place de la prestation (on dénombrait environ 170 000 bénéficiaires du RMI ou de l'API en décembre 2010). La montée en charge du RSA activité seul se poursuit. Comme en métropole, il est probable qu'elle s'étalera sur une période relativement longue. Il existe toutefois une différence avec la métropole, du fait de l'existence du revenu temporaire supplémentaire d'activité (RSTA), qui est versé depuis 2009 aux travailleurs modestes. Un mécanisme de transition entre le RSTA et le RSA a été mis en place pour éviter des situations de pertes au moment de la mise en place du RSA dans les DOM. Ce mécanisme de droit d'option permet au bénéficiaire du RSTA de choisir entre deux possibilités : basculer de manière définitive dans le RSA ou conserver le RSTA jusqu'au terme prévu (le dispositif prend fin au 31 décembre 2010, mais les bénéficiaires actuels pourront continuer de percevoir la prestation jusqu'au 31 décembre 2012). Une partie de ces bénéficiaires est donc susceptible d'intégrer le RSA dans les mois à venir, sans qu'il soit possible d'en connaître les proportions.

Les caractéristiques des bénéficiaires du RSA socle en juin 2011 sont relativement proches de celles du RMI et de l'API en décembre 2010, tant en termes d'âge que de configuration familiale (graphiques).

### La transition RMI / API vers le RSA en métropole

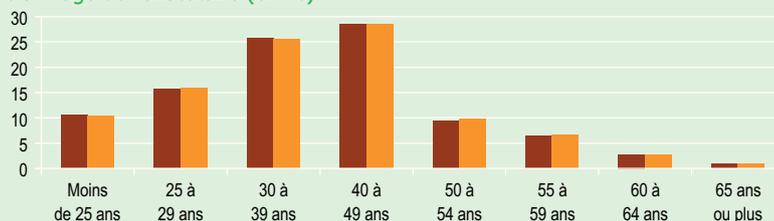
À compter du 30 juin 2009 en France métropolitaine, le RSA s'est substitué au RMI, à l'API, ainsi qu'aux mécanismes d'intéressement et aux contrats aidés (CI-RMA et contrats d'avenir) adossés à ces deux prestations et aux expérimentations RSA. Les règles transitoires prévoyaient qu'un foyer dans l'une de ces situations ne basculait dans le RSA que si cette transition était financièrement favorable. Dans le cas contraire, l'entrée dans le RSA s'effectuait au terme du mécanisme d'intéressement, du contrat aidé ou de l'expérimentation.

L'examen détaillé des données issues de l'échantillon national des allocataires (ENA) de la CNAF<sup>1</sup> confirme que le basculement dans le RSA s'est effectué pratiquement en totalité en juin 2009 (99,9 %).

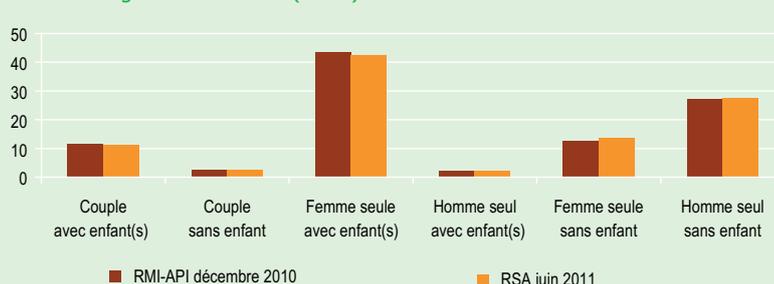
1. Par rapport au champ considéré, l'ENA constitue un échantillon au 1/26<sup>e</sup>.

### Foyers allocataires du RMI et de l'API en décembre 2010 et du RSA socle en juin 2011 dans les DOM

Selon l'âge de l'allocataire (en %)



Selon la configuration familiale (en %)



Note • Les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont inclus.

Sources • CNAF (données consolidées).

au moins temporairement, du marché du travail.

Enfin, un bénéficiaire du RSA inscrit à Pôle emploi sur six perçoit une indemnisation au titre du chômage. Cette proportion de bénéficiaires indemnisés varie fortement selon la composante de RSA considérée. Ainsi, 28 % des bénéficiaires du RSA activité seul fin 2010 inscrits à Pôle emploi, sont indemnisés au titre du chômage. Ils sont moitié moins nombreux parmi les bénéficiaires du RSA socle.

### Les allocataires du RSA activité seul vivent davantage en couple que les allocataires du RSA socle

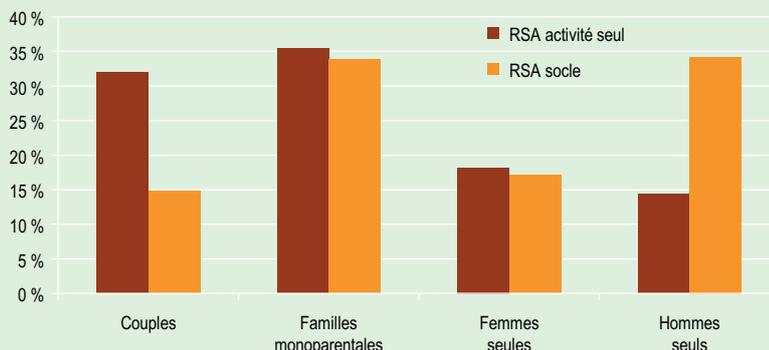
La répartition des foyers allocataires du RSA selon les principaux critères sociodémographiques que sont l'âge, la situation familiale ou le sexe, a peu évolué depuis la mise en place du dispositif. Elle est, en revanche, sensiblement différente selon la composante de RSA considérée.

Les allocataires du RSA activité seul sont en proportion deux fois plus nombreux à vivre en couple que ceux du RSA socle (32 % contre 15 %) [graphique 6]. À l'inverse, la part d'hommes seuls est moitié moins importante parmi les allocataires du RSA activité seul que parmi ceux au RSA socle (14 % contre 34 %). En revanche, la proportion de femmes seules est quasiment identique dans les deux sous-populations (entre 17 et 18 %), tout comme celle des familles monoparentales. Ces dernières sont d'ailleurs particulièrement nombreuses, puisque ce type de ménage concerne le tiers des bénéficiaires du RSA.

Ces deux populations ont une structure par âge assez proche : les 25-49 ans représentent une part prépondérante des allocataires (plus de 7 sur 10). Ces derniers sont toutefois un

GRAPHIQUE 6

### Allocataires du RSA au 30 juin 2011 par type de ménage et selon la composante de RSA perçue



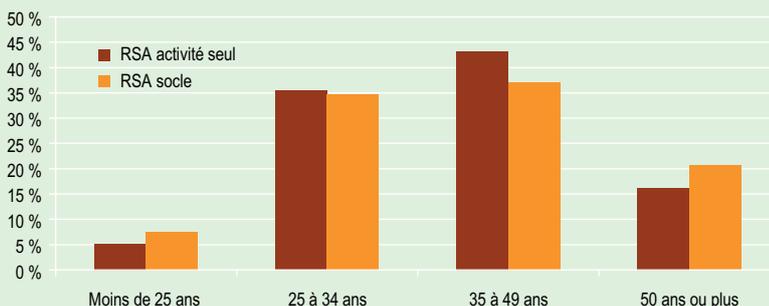
**Lecture** • En juin 2011, 32 % des allocataires du RSA activité seul sont en couple, contre 15 % des allocataires du RSA socle.

**Champ** • France entière – hors allocataires du RSA jeune.

**Sources** • CNAF (données consolidées).

GRAPHIQUE 7

### Allocataires du RSA au 30 juin 2011 par classe d'âge et selon la composante de RSA perçue



**Lecture** • En juin 2011, 5 % des allocataires du RSA activité seul ont moins de 25 ans, contre 7,5 % des allocataires du RSA socle.

**Champ** • France entière – hors allocataires du RSA jeune.

**Sources** • CNAF (données consolidées).

peu plus nombreux parmi les allocataires du RSA activité seul, avec une différence de 6 points (graphique 7). Cet écart se reporte principalement sur la proportion d'allocataires de 50 ans ou plus. Ils sont en effet davantage représentés au sein des bénéficiaires du RSA socle (21 % contre

16 %). Enfin, les moins de 25 ans ne représentent qu'une part restreinte des allocataires du RSA (entre 5 et 7 %). En effet, ces derniers ne regroupent que les moins de 25 ans ayant des enfants à naître ou à charge, les bénéficiaires du RSA jeune ayant été exclus du champ.